

Femmes et économie solidaire, Isabelle Guérin. La Découverte, Mauss, SED, coll. « Recherche », 2003, 234 pages

Nadine Richez-Battesti

Number 290, November 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022163ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022163ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Richez-Battesti, N. (2003). Review of [*Femmes et économie solidaire*, Isabelle Guérin. La Découverte, Mauss, SED, coll. « Recherche », 2003, 234 pages]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (290), 89–90.
<https://doi.org/10.7202/1022163ar>

NOTES DE LECTURE

Femmes et économie solidaire

Isabelle Guérin. *La Découverte, Mauss, SED, coll. « Recherches », 2003, 234 pages.*

L'ouvrage d'Isabelle Guérin, tiré pour partie d'un doctorat en sciences économiques, part du constat de la féminisation de la pauvreté et de la persistance des inégalités entre sexes. Si ces deux tendances s'expriment de façon différente selon que l'on s'intéresse aux pays développés ou aux pays en voie de développement, l'auteur cherche à démontrer, à travers une analyse comparative, qu'en dépit de la diversité des contextes, des interrogations et des solutions communes peuvent être envisagées. L'affaiblissement des solidarités institutionnalisées au nord et l'effritement des solidarités de proximité au sud imposent de repenser la question sociale. L'hypothèse qui fonde son travail est que « *l'économie solidaire est une réponse possible, tant du point de vue conceptuel qu'opérationnel* » (p. 10).

Le premier apport de l'ouvrage d'Isabelle Guérin est de contribuer à affirmer et à élargir la portée heuristique des recherches sur l'économie solidaire. Elle positionne de façon originale l'économie solidaire sur la question des inégalités de genre. En articulant la famille comme catégorie institutionnelle complémentaire au triptyque – marché, autorité politique, société civile – désormais classique dans le corpus analytique de l'économie solidaire, elle ouvre de nouvelles perspective de développement analytique. Dans la foulée, elle interroge le bien-fondé des conceptions marchandes et monétaires de la richesse. Mais son apport au corpus analytique de l'économie solidaire va plus loin. En mobilisant le concept de médiation, au sens d'une double dialectique entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif (le groupe) et entre l'intérêt collectif et l'intérêt général (la société), elle inscrit l'économie solidaire dans la perspective du changement institutionnel. Elle apporte ainsi une contribution aux tentatives actuelles pour sortir l'économie solidaire de l'analyse de pratiques innovantes localisées et singulières

à l'échelle micro-économique. Si l'articulation entre l'individuel et le collectif a fait l'objet de nombreuses interprétations, l'articulation entre l'intérêt collectif et l'intérêt général reste peu abordée par les écrits sur l'économie solidaire. « *Se contenter de concilier intérêt collectif et intérêt général ne suffit pas : c'est la question de leur aptitude à peser sur l'élaboration de l'intérêt général qui est décisive* » (p. 212). L'auteure trace ainsi de nouvelles perspectives de recherche pour l'économie solidaire.

Une seconde originalité de son travail repose sur la méthode et la démarche qui fondent son analyse. L'une et l'autre font l'objet d'une présentation rigoureuse et exemplaire pour tous ceux qui veulent inscrire leur recherche dans une démarche empirique. Elle articule les débats théoriques sur les inégalités entre les sexes et la justice sociale et les enquêtes de terrain qu'elle a réalisées, au nord (en France) et au sud (au Sénégal), dans une perspective comparative. Elle élabore ainsi de nouveaux outils conceptuels pour penser la dimension sexuée des inégalités et de la pauvreté tout en participant de la définition de nouvelles formes de solidarité. De ce point de vue, son apport au débat sur une justice sociale sexuée, mais aussi sur une justice sociale de proximité, est indéniable.

De façon complémentaire, à partir de récits de vie, son travail permet une compréhension fine des inégalités et des processus de la pauvreté féminine à travers une grille de lecture fondée « *sur la tension récurrente entre la gestion de l'incertitude quotidienne et le respect des obligations sociales* » (p. 87). Il contribue à mettre en évidence « *les paradoxes et les contradictions de l'assistance* » (p. 87), qu'elle soit publique au nord ou communautaire au sud. Ces récits de vie lui servent aussi au repérage de pratiques économiques innovantes caractérisées majoritairement par des formes d'auto-organisation féminine. Ces pratiques économiques qu'elle décline de façon plurielle au nord ou en termes de micro-crédit au sud font l'objet « *d'une interprétation en termes de justice de proximité et de médiation* » (p. 146) de façon à en

« *mesurer la portée et la légitimité* » (p. 146). Elle met ainsi en évidence que la démocratisation des pratiques économiques à travers la valorisation de l'activité économique des femmes, et c'est là l'un des éléments forts de son argumentation, repose sur l'émergence d'espaces intermédiaires entre vie privée-domestique et vie publique. Ces espaces qui le plus souvent s'expriment dans l'entrepreneuriat collectif permettent aux populations défavorisées, et notamment aux femmes, de faire « *voice* » au sens d'Hirschman, c'est-à-dire contribuent à l'expression publique de leurs difficultés. Ils favorisent aussi la mutualisation et la socialisation de la prise en charge de problèmes qui incombait majoritairement à la sphère privée. L'exemple des services de proximité en France en est une bonne illustration.

Enfin, l'une des qualités essentielles de l'ouvrage d'Isabelle Guérin est de ne pas mythifier la portée de ces expérimentations et donc des réponses que l'économie solidaire est susceptible d'apporter aux inégalités de genre. Elle souligne à la fois la fragilité des pratiques qu'il importe donc de soutenir et les risques de dérive qui résulteraient notamment d'une instrumentation de ces initiatives par les pouvoirs publics et les organismes internationaux. Tout l'enjeu est alors que ces pratiques innovantes mais disparates puissent peser sur des changements institutionnels susceptibles de déboucher sur une nouvelle articulation entre développement économique et progrès social.

On ne peut que conseiller la lecture de cet ouvrage, bien écrit et solidement argumenté. Il est d'une actualité certaine pour tous ceux qui s'interrogent sur la crise de la solidarité et l'accentuation des inégalités, sur les limites de l'Etat-providence et sur les alternatives au néolibéralisme. Il rend aussi accessibles les débats sur la justice sociale et les inégalités, notamment sexuées. Il fournit enfin de solides arguments en faveur de l'action collective, qu'elle soit locale ou internationale, et de l'associationnisme pour construire la démocratie participative. Il donne à penser qu'ensemble on peut « *réenchanter le monde* ».

Nadine Richez-Battesti, maître de conférence
en économie, université de la Méditerranée ●

Fédérer autrement, histoire de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), 1902-2002
Bernard Gibaud. *Mutualité française, « Racines mutualistes »*, Paris, 2003, 196 pages.

Nombre d'unions départementales mutualistes qui célèbrent leur centenaire ont vu le jour dans le sillage de la loi du 1^{er} avril 1898 ; il en va de même pour la Fédération nationale de la Mutualité française, fondée en 1902, dont Bernard Gibaud fut le chargé de recherche de 1985 à 1998. C'est donc en connaisseur éclairé des archives de l'imposante structure qu'il nous en restitue aujourd'hui l'histoire.

La construction de l'organisme fédéral semble tardive au regard de l'ancienneté des sociétés de secours mutuels, certaines remontant au début du XIX^e siècle. Ainsi que le remarque Bernard Gibaud, si le phénomène de structuration mutualiste du bas vers le haut s'observe dans les autres pays européens, il s'est déroulé en France avec une lenteur toute particulière, du fait de l'ancrage communal des sociétés de secours mutuels sous le Second Empire.

A partir de 1883, les congrès triennaux qui rassemblent des représentants mutualistes venus de toute la France tentent de dégager des lignes de force communes. Cette aspiration rejoint la volonté des pouvoirs publics de confier de nouvelles responsabilités dans le champ social à la mutualité : c'est l'objet de la loi du 1^{er} avril 1898, qui, tout en confirmant son identité doublement autonome par rapport au syndicalisme et aux assurances commerciales, encourage la mutualité à se structurer verticalement.

Parmi les personnalités républicaines acquises à la cause mutualiste, le solidariste Léon Bourgeois, qui fut ministre à plusieurs reprises, joue un rôle déterminant. Il exhorte les mutualistes à se fédérer au niveau national, afin de pouvoir participer au débat en cours sur la mise en place d'un régime de retraite obligatoire. Le principe d'une fédération est ainsi voté au congrès de Saint-Etienne en 1902. La Fédération nationale de la Mutualité française fonctionne effectivement à partir